

## Osons Ensemble - Sombreffe

### Question d'Actualité - Conseil communal du 20 avril 2026

Déposée par Luce Molitor pour le groupe Osons Ensemble

#### La vidéosurveillance dans le viseur...

---

Depuis plusieurs années, la commune de Sombreffe indique, notamment dans les médias, sur son site internet officiel et dans la Déclaration de politique communale 2025–2030, être favorable à l'installation d'un système de vidéosurveillance sur son territoire.

Cette question portera sur trois éléments :

1. Les motivations avancées pour ce projet,
  2. Le contexte sécuritaire de notre commune,
  3. Et enfin, l'apport de la recherche scientifique sur l'efficacité de la vidéosurveillance.
- 

#### 1. Les motivations annoncées

Tout d'abord, on peut s'attendre à ce que les ambitions poursuivies soient directement liées aux objectifs visés par Be WaPP, puisque Sombreffe est une des 94 communes qu'elle a sélectionnées, sur base, peut-on lire dans le communiqué de presse de l'asbl Be WaPP<sup>1</sup> en date du 12 janvier 2020<sup>2</sup>, d'un dossier « étayé ». Notre commune bénéficierait à ce titre d'un **subside de 25 000 euros** pour concrétiser ce projet.

Be WaPP inscrit ce soutien dans la poursuite d'initiatives concrètes visant à améliorer **la propreté publique**, notamment en aidant les communes à « renforcer [leur] efficacité dans l'identification des auteurs d'incivilités ayant un impact sur la propreté publique »<sup>3</sup>.

Par ailleurs, bien plus récemment, la Déclaration de politique communale 2025-2030 mentionne qu'un « dispositif de caméras sera également mis en place et un agent constatateur sera engagé pour lutter contre les incivilités et la délinquance environnementale », dans l'objectif plus global « d'enrayer un sentiment d'insécurité »<sup>4</sup>.

Enfin, en matière de besoins policiers, un courriel du chef de corps de la zone de police SAMSON, daté du 31 août 2022, mentionne que les finalités poursuivies par l'usage de la vidéosurveillance concernent « les infractions judiciaires et de circulation, mais aussi les

---

<sup>1</sup> Be WaPP : « pour une Wallonie plus propre ».

<sup>2</sup> <https://www.bewapp.be/wp-content/uploads/2021/01/communique-de-presse-cameras-de-surveillance.pdf>

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p1.

<sup>4</sup> <https://www.sombreffe.be/ma-commune/vie-politique/college-communal/fichiers/dpc-2025-2030.pdf>, p.5.

infractions SAC »<sup>5</sup>. Il y est également fait référence au maintien de l'ordre, à la sécurité du personnel lors des interventions, à la recherche de crimes ou encore à la transmission de renseignements.

Autrement dit, ce document présente la vidéosurveillance comme pertinente pour **l'ensemble des missions de police sur l'espace public**.

Ce premier point met en lumière une forme de confusion, ou à tout le moins un éparpillement quant aux motivations poursuivies.

## 2. Le contexte sécuritaire sombreffois

Ensuite, nous nous sommes intéressés au contexte d'implantation d'un tel dispositif. A cette fin, nous avons examiné les chiffres de l'activité policière pour notre commune ces dernières années<sup>6</sup>, pour la zone de police SAMSON et celles plus spécifiquement relatives à Sombreffe, de 2000 à 2025. La consultation de ces chiffres le démontre : nous ne connaissons aucune explosion du nombre faits infractionnels, délictueux ou criminels sur notre commune<sup>7</sup>. Il s'agit en réalité de statistiques qui présentent soit un *statu quo* pour certains phénomènes, voire, pour d'autres, d'une diminution du nombre de faits enregistrés. Seules deux catégories montrent une hausse notable : les faits de violences intrafamiliales, ou domestiques, et les infractions liées aux fraudes informatiques. J'attire votre attention sur une caractéristique de ces phénomènes : ils sont commis en dehors de l'espace public.

## 3. L'apport de la recherche sur l'efficacité de la vidéosurveillance

Enfin, il faut interroger la pertinence du recours à un tel dispositif. Les recherches disponibles<sup>8</sup> qui interrogent le bénéfice de la vidéosurveillance dans un environnement propice (à savoir une zone urbaine à forte densité de population) avancent les résultats récurrents suivants :

- La présence d'un système de vidéosurveillance prévient peu la commission d'infractions. **Son effet « dissuasif » est dès lors fort limité ;**
- **La vidéosurveillance peut déplacer la délinquance ;**
- Le taux d'élucidation d'enquêtes judiciaires grâce à ce dispositif se situe entre 1% et 6%, ce qui signifie que 94% des faits sont élucidés sans vidéo ;

---

<sup>5</sup> Mail daté du 31 août 2022- relatif au point « Approbation pour l'utilisation de caméras par d'autres services que la zone SAMSON sur le territoire de Sombreffe – 20220922-4 ».

<sup>6</sup> [5307 SAMSOM fr.pdf](#) ; [Namur Sombreffe fr.pdf](#)

<sup>7</sup> Ces constatations sont généralisées sur l'ensemble du territoire belge.

<sup>8</sup> <https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/2021/12/synthese-detude-v1.pdf> ; Lemaire Elodie, *L'œil sécuritaire. Mythes et réalités de la vidéosurveillance*, Paris, La Découverte, coll. « L'envers des faits », 2019 ; Mucchielli, L. (2016). À quoi sert la vidéosurveillance de l'espace public ? Le cas français d'une petite ville « exemplaire » *Déviance et Société*, . 40(1), 25-50. <https://doi.org/10.3917/ds.401.0025>; Mucchielli, L. (2021). La vidéosurveillance réduit-elle la criminalité ? Dans P. Pacini Volpe *L'enseignement universitaire en milieu carcéral : Expériences comparées entre la France et l'Italie* (p. 254-281). *Champ social*. <https://doi-org.ezproxy.ulb.ac.be/10.3917/chaso.pacin.2021.01.0254>; Waples, S., Gill, M., & Fisher, P. (2009). Does CCTV displace crime?. *Criminology & Criminal Justice*, 9(2), 207-224.

- La vidéosurveillance n'est efficace que lorsqu'elle repose sur des **objectifs précis, dans des lieux clos, et qu'elle complète une gestion de l'espace public réfléchie**

Ces travaux montrent également que le recours à la vidéosurveillance repose souvent sur une surestimation, dans le discours politique, de ses résultats, et davantage sur l'affichage d'une réponse sécuritaire que sur des retombées objectivement probantes.

Force est donc de constater que, outre l'absence de données attestant d'une réelle incidence sur le « taux » de criminalité, la vidéosurveillance échoue largement à enrayer les incivilités dans l'espace public. La recherche montre même que, pour une partie de la population, l'installation de caméras tend à accentuer le sentiment d'insécurité, la présence de telles infrastructures étant associée à celle d'un danger.

### **La question**

Dans le budget initial 2026, voté le 15 décembre 2025, à l'extraordinaire, à la rubrique 399 « Justice-Police », est inscrit en dépense la somme de 250 000 euros pour l'installation de caméras de vidéosurveillance.

À l'heure où l'avenir à court et moyen terme en matière de sécurité sociale et financière est incertain, et où la prudence budgétaire s'impose, **notre commune entend-elle engager une dépense de plus de 250 000 euros - même partiellement subsidiée par Be WaPP - pour un dispositif dont la pertinence est largement questionnée par la recherche ?**

Le Collège communal s'est-il saisi de ce dossier, et, le cas échéant, comment entend-il **justifier et soutenir un tel investissement dans le contexte actuel ?**

Pour Osons Ensemble

Luce Molitor